

Groupe de travail A - contribution demandée pour la séance n°4
à renvoyer avant le 18 mars 2008

Émetteur : Solidarités Nouvelles face au Chômage

Mail : pkboulte@free.fr

Collège : associations

Groupe A : Objectifs, performance et gouvernance des politiques d'insertion

Séance n°4 – 26 mars 2008 : Mesure de la performance des politiques d'insertion et gouvernance

Comment mesurer la performance des politiques d'insertion ? Quels indicateurs retenir et quelles conséquences tirer des résultats obtenus ?

La performance des politiques d'insertion peut se mesurer, de façon non exclusive, mais principalement, en termes d'accès durable à la vie professionnelle ordinaire.

Les résultats obtenus ne sont, bien sûr, pas indépendants de la situation locale du marché de l'emploi et de l'accessibilité des emplois offerts (en terme de proximité emploi-lieu-de-vie). C'est la raison pour laquelle, même pour les politiques de l'emploi et les moyens de ces politiques définis au plan national, leurs performances doivent être suivies et appréciées territorialement.

Les indicateurs à suivre ne doivent pas être choisis uniquement en fonction des attentes formulées par la collectivité, mais aussi en fonction des attentes des personnes, ce qui implique de les faire participer, d'une manière ou d'une autre, au choix des indicateurs.

Ils doivent être au moins de deux types :

 Ceux qui visent à évaluer la pertinence des outils en mesurant l'aide apportée à l'optimisation des parcours d'insertion, l'adaptation des dispositifs, leur accessibilité pour les utilisateurs potentiels, leur impact, quelle que soit la nature ou le statut des institutions concourant à l'insertion.

 Ceux qui visent à évaluer la contribution des acteurs, mais en l'appréciant dans le cadre de leur propre logique d'action. C'est pourquoi il convient que ces acteurs aient la possibilité de participer à la définition des indicateurs devant servir à apprécier leur action. Ces indicateurs serviront à vérifier leur implication dans l'action d'insertion et à structurer la manière dont ils en rendent compte.

La difficulté d'appréhender la qualité d'une insertion uniquement au travers de statistiques de résultats conduit à penser qu'il faut attacher beaucoup d'importance à la pertinence des logiques d'intervention de tous ceux qui concourent aux parcours d'insertion, à leur transparence et à la qualité de leurs coordinations.

Comment simplifier et rendre plus efficace la gouvernance des politiques d'insertion ? Quel rôle confier aux différents acteurs et quel pilote désigner ?

Sans doute faut-il réfléchir à deux types de gouvernance selon le mode dominant d'insertion.

Si la dominante est l'insertion professionnelle, il semble souhaitable que la gouvernance des politiques d'insertion dans ses composantes : accueil, aide à la définition des parcours, accompagnement, outils de transition professionnelle, accès à la formation professionnelle, se fasse au plus près des bassins d'emploi et des lieux où se définissent les stratégies territoriales de l'emploi, où s'apprécient les besoins de main d'œuvre, de qualification et de reconversion, et où sont présentes et repérables les structures : entreprises, associations, administrations et autre, qui participent ou sont susceptibles de participer à l'action d'insertion.

Si la dominante est l'insertion sociale, il semble souhaitable que la gouvernance des politiques d'insertion soit largement participative et se fasse au plus près de l'organisation de l'action sociale et de ses outils.

Quelle organisation territoriale retenir pour la mise en œuvre coordonnée des politiques d'insertion ?